**N° 160**

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

## COMPTE RENDU
## ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

**Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité**

Mardi 24 juin 2008

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

**SOMMAIRE**


3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2007 (DOC. 4-IVe (2007-2008) — N°1)

3 DÉSIGNATION D'UN CO-RAPPORTEUR

3 EXPOSÉ DE LA COUR DES COMPTES
(Orateur : Mme Raymackers)

5 CONFIANCE AU CO-RAPPORTEUR

5 PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V bcd (2007-2008) – N° 1 ET ANNEXE 1)

5 EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

5 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

5 DISCUSSION
(Orateurs : M. Petitjean, M. Demotte, Ministre-Président, M. le Président)

7 VOTES

7 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

7 ORGANISATION DES TRAVAUX

7 INTERPELLATION

7 de M. Wesphael sur « les initiatives prises par le Gouvernement wallon afin de répondre aux enjeux du pouvoir d'achat des ménages », et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
(Orateurs : MM. Wesphael, Petitjean, Fourny, Miller, de Lamotte, M. Demotte, Ministre-Président)

12 QUESTIONS ORALES

12 de M. Miller sur « le dixième anniversaire du Code de conduite européen en matière d'exportations d'armement », et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
(Orateurs : M. Miller, M. Demotte, Ministre-Président)

12 de M. Fourny sur « le suivi du dossier de la libéralisation de la poste et la proposition de créer des « agences communales postales » », et réponse de M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon
15 (Orateurs : M. Fourny, M. Demotte, Ministre-Président)

16 AGENDA DES TRAVAUX
(Orateurs : M. le Président, M. Demotte, Ministre-Président)

17 LISTE DES INTERVENANTS

18 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, DES FONDS EUROPÉENS, DU RÈGLEMENT ET DE LA COMPTABILITÉ

Présidence de M. Guy Milcamps, Président.

La séance est ouverte à 15 heures 08 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

**M. le Président**. – La séance est ouverte.

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE 2007 (DOC. 4-IVe (2007-2008) — N°1)

DÉSIGNATION D'UN CO-RAPPORTEUR

**M. le Président**. – M. Fourny est désigné en qualité de co-Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DE LA COUR DES COMPTES

**Mme Raymackers**, Auditrice à la Cour des Comptes. – L'exposé qui suit porte sur les Fonds structurels européens en Région wallonne.

Abordons tout d'abord le respect de la règle «N+2» pour la programmation 2000-2006. Celle-ci stipule que la part d'un engagement (européen s'entend) qui n'a pas été réglée par l'acompte ou pour laquelle aucune demande de paiement recevable n'a été introduite à l'issue de la deuxième année qui suit l'engagement, est dégagée d'office par la Commission. Ce qui signifie la perte des fonds européens à due concurrence.

Pour cette partie, je me dois de préciser que le cofinancement provenant du FSE est examiné dans la préfiguration des résultats de l'exécution du budget 2007 de la Communauté française.

En ce qui concerne le *phasing out* de l'Objectif 1, le programme opérationnel prévoit un cofinancement provenant des fonds FEDER, FSE, FEOGA et IFOP.

Les dépenses effectuées pour le FEDER, au 31 décembre 2007, s'avèrent suffisantes pour respecter le seuil «N+2» et éviter tout dégagement de la part de la Commission. Pour l'IFOP, la règle «N+2» n'était pas d'application au 31 décembre 2007, suite à des adaptations du plan financier réalisées en cours de programmation.

Le montant des dépenses certifiées introduites au 31 décembre 2006 était insuffisant pour respecter le seuil «N+2» et un dégagement de l'ordre de 1,3 million d'euros est intervenu en 2007. Les dépenses au 31 décembre 2007 étaient, pour leur part, suffisantes pour respecter la règle «N+2».

Venons-en à la nouvelle programmation 2007-2013

En ce qui concerne la cohésion économique, sociale et territoriale, les enveloppes de cohésion pour la Belgique s'élèvent, au total, à 2 milliards 258 millions d'euros. Ce montant se répartit en dix programmes opérationnels dont quatre concernent la Région wallonne.

Pour l'Objectif de Convergence, qui se concentre sur le Hainaut, l'enveloppe globale s'élève à 638,3 millions. Elle se répartit entre un programme opérationnel cofinancé par le FEDER à concurrence de 449,2 millions d'euros et un programme opérationnel cofinancé par le FSE à concurrence de 189,1 milions d'euros.

Pour l'Objectif de Compétitivité régionale et Emploi qui s'applique cette fois à toute la Wallonie (hors Hainaut), l'enveloppe globale s'élève à 492 millions d'euros. Elle se répartit entre un programme opérationnel cofinancé par le FEDER à concurrence de 282,5 millions d'euros et un programme opérationnel cofinancé par le FSE à concurrence de 328,4 millions d'euros attribué à une troïka Wallonie/Bruxelles (dont 209,5 millions d'euros pour la Région wallonne).

Pour les quatre programmes opérationnels, un premier appel à projets a été lancé le 22 mai 2007. Les projets devaient être rentrés pour le 30 septembre 2007.

Pour les deux programmes opérationnels cofinancés par le FEDER dans le cadre de la programmation 2007-2013, 250 portefeuilles de projets, incluant quelques 1.200 projets ont été rentrés. La phase de sélection par la Task-force s'est terminée le 29 avril 2008. Il appartient maintenant au Gouvernement de fixer la liste définitive des projets retenus.

En ce qui concerne le FSE, la sélection des projets pour les Axes 1 et 2 est officiellement arrêtée. Celle relative aux projets de l'Axe 3 est en voie de finalisation.

En outre, les préfinancements prévus dans le règlement européen 1083/2006 ont bien été versés à la Région et à l'Agence FSE.

Il est à souligner que la maquette financière des programmes «convergence» FEDER comme FSE, qui mentionne la répartition par année du montant global octroyé par l'Union européenne, fait apparaître que les montants qui seront engagés par la Commission seront nettement plus élevés les premières années. Il s'agira donc de réaliser, dès le départ, suffisamment de dépenses dans le cadre des projets approuvés pour éviter les désengagements liés au non-respect de la règle «N+2» qui reste d'application dans cette nouvelle programmation.

Pour ailleurs, le règlement CE 1083/2006 précité précise que le premier paiement intermédiaire ne pourra intervenir qu'après que l'Etat-membre aura fait parvenir à la Commission une description du fonctionnement de ses autorités de gestion, de certification et d'audit.

A la date du 15 mai 2008, aucune demande de paiement n'avait encore été introduite auprès de la Commission pour aucun des quatre programmes opérationnels.

Outre les objectifs de «Convergence» et de «Compétitivité régionale et Emploi», un troisième objectif de l'Union européenne concerne la «Coopération territoriale». Il est cofinancé exclusivement par le FEDER.

Dans ce cadre, la Région wallonne participera à cinq programmes: France-Wallonie-Flandre, Grande Région, Euregio Meuse-Rhin, Europe du Nord-Ouest et le Volet interrégional. Elle sera l'autorité de gestion du programme France/Wallonie/Flandre, comme elle l'est dans la programmation actuelle. Concernant la Grande Région, la Région wallonne sera l'autorité de gestion à titre transitoire.

De plus amples informations sur ces différents programmes, les zones géographiques concernées et les cofinancements prévus sont données dans la préfiguration.

Pour la période 2007-2013, l'Union européenne a décidé de mettre l'accent sur le deuxième pilier de la Politique Agricole Commune (PAC), à savoir le développement rural.

La Belgique a obtenu 418,6 millions d'euros du FEADER. Le Plan wallon de Développement rural a été approuvé par la Commission le 30 novembre 2007. Il couvre l'entièreté du territoire de la Région wallonne et dispose d'un budget de 477 millions d'euros dont 283 millions d'euros seront apportés par la Région wallonne et 194,1 millions d'euros par le cofinancement de l'Union européenne.

Le préfinancement prévu par le règlement 1290/2005 a bien été versé (en deux tranches) à la Région wallonne.

Concrètement, la plupart des mesures relevant des régimes d'aide sont opérationnelles depuis le 1er janvier 2007.

Par contre, pour les mesures qui relèvent des Axes 1 à 3, des appels à projets doivent être réalisés afin de sélectionner ceux qui répondent le mieux aux objectifs fixés dans le PWDR. Ces appels sont organisés deux fois par an par la Direction générale de l'Agriculture. La sélection est réalisée par un Comité de sélection qui soumet ensuite les projets à l'approbation de l'autorité de gestion, à savoir le Gouvernement wallon représenté par le Ministre-Président. Le premier appel à projets s'est clôturé au 15 mai 2008. Il a abouti à la remise de 9 projets.

Pour l'Axe 4, les Groupes d'action locale (GAL) devaient introduire leur projet de Plan de Développement stratégique (PDS) pour fin février 2008. Seize PDS ont été rentrés. L'administration les a analysés et les a transmis aux autorités de gestion en vue de leur examen par le Comité de sélection. Un second appel sera lancé fin de cette année.

Enfin, deux demandes de paiement ont déjà été introduites auprès de la Commission qui a effectué le paiement des montants demandés.

Pour la programmation 2007-2013, le Fonds Européen pour la Pêche (FEP) remplace l'lnstrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Ce nouveau Fonds octroie une aide financière en vue de faciliter l'application de la dernière réforme de la Politique commune de la Pêche (PCP) et soutenir les restructurations nécessaires liées à l'évolution du secteur.

Pour bénéficier du FEP, les Etats-membres doivent soumettre à la Commission un Plan stratégique ainsi qu'un Programme opérationnel.

Un plan stratégique national (PSN) a été élaboré. Il a été soumis en avril 2007 à la Commission qui a formulé certaines remarques. Une nouvelle version devrait être officiellement présentée à la Commission dans le courant du mois de juin.

Des négociations entre les Régions flamande et wallonne ont eu lieu en vue de convenir de la répartition du montant alloué à la Belgique (26,3 millions d'euros entre les différents axes du FEP. Une clé de répartition de 73,5% /26,5% a été définie. Elle n'a cependant pas encore été officiellement confirmée. C'est sur la base de cette clé, qui attribue 7 millions d'euros de financement européen à la Région wallonne, qu'a été établi le Programme opérationnel wallon.

A noter que, vu le retard dans l'approbation du Plan stratégique et des Plans opérationnels, la maquette financière du Programme opérationnel wallon a réparti le financement européen sur les années 2008 à 2013. Aucun montant n'est donc inscrit pour 2007.

**M. le Président**. – Personne ne souhaitant prendre la parole, je propose de passer à la suite de notre ordre du jour.

CONFIANCE AU CO-RAPPORTEUR

**M. le Président**. – La confiance est accordée à M. Fourny pour l'élaboration du Rapport.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2008 (DOC. 5-V bcd (2007-2008) – N° 1 ET ANNEXE 1)

EXAMEN DU PROGRAMME JUSTIFICATIF RELATIF AUX COMPÉTENCES DE M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

**M. le Président**. – M. Fourny est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

M. Demotte ne souhaitant pas s'exprimer pour le moment. Je cède la parole aux Parlementaires pour les éventuelles questions.

DISCUSSION

**M. Charles Petitjean** (FN). – Monsieur le Minitre-Président, votre ajustement budgétaire est très léger. Soulignons d'ailleurs que des recettes supplémentaires importantes viennent de la Loterie Nationale.

Il y a deux ans, j'avais plaidé pour un rapprochement culturel entre les Villes de Mons et de Mechelen pour une seule candidature comme Capitale culturelle européenne en 2015. Le rapprochement me semblait facile étant donné que chacune des deux villes a un Bourgmestre socialiste. J'ignore toutefois quelles sont les intentions aujourd'hui, mais il semble que Mechelen ne souhaite pas retirer sa candidature.

**M. Rudy Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – La qualité d'un document de base s'évalue à l'ampleur des adaptations qu'il appelle. De ce point de vue, nous pouvons être satisfaits du feuilleton 2008.

Quel est exactement le contexte? En recettes, on note une augmentation de 21,1 millions d'euros, ce qui représente une variation de 0,33%. On peut donc parler de *statu quo*. En matière de dépenses, l'exercice budgétaire a été particulièrement servi.

Le Gouvernement wallon a poursuivi un double objectif, à savoir:

- satisfaire aux majorations de crédits indispensables pour couvrir les augmentations de dépenses contractuellement liées à l'inflation; inflation qui — faut-il le préciser? — connaît une progression importante en 2008;
- limiter au maximum l'augmentation des autres crédits afin de respecter notre engagement d'aider le Gouvernement fédéral à équilibrer un exercice 2008 particulièrement délicat. En effet, lorsqu'on est un niveau de pouvoir, on sait que les budgets entrent dans une logique de vases communiquants. Les efforts demandés aux entités sont des efforts consolidés dans l'Etat. Au total, le solde reste le même.

Le Gouvernement wallon peut se réjouir d'avoir rencontré cette double nécessité, en limitant la croissance de ses dépenses à 9 millions d'euros et en réalisant ainsi un excédent budgétaire de 28,2 millions par rapport à la trajectoire de l'accord de coopération qui nous lie au Fédéral.

Concernant l'ajustement dans le cadre de mes compétences, les modifications apportées au budget de mon département découlent largement de ce contexte général. Pour la plupart, elles sont soit liées à l'indexation des rémunérations, soit compensées à l'intérieur de nos crédits. On peut, en outre, relever que les variations nettes sont très peu nombreuses.

La plus importante concerne la création d'un nouveau crédit, doté d'un million d'euros, pour promouvoir la candidature de la Ville de Mons comme Capitale culturelle européenne en 2015. L'utilisation des crédits est strictement réglementée. D'ici à la désignation, seuls 10% des montants versés pourront être prélevés annuellement pour la préparation du projet, et, en cas d'échec de la candidature de la Ville de Mons, les montants non-utilisés seront remboursés.

À ce sujet, j'aimerais préciser à M. Petitjean que le Bourgmestre de Mechelen n'est pas socialiste, puisqu'il est le Président du VLD.

On enregistre aussi une augmentation de crédits pour la cellule du Délégué spécial destinée au recrutement de deux agents chargés du suivi du Plan Stratégique Transversal n°2 «Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire». Nous nous sommes interrogés pour savoir qui, parmi les personnes à qui nous avions déjà eu recours, pouvait être utile à cette cellule. Nous avons pensé à M. Vasseur qui a une expérience indéniable au niveau des *screenings*.

Je signalerai encore des transferts en provenance de la provision budgétaire des Fonds européens pour un montant de 730.000 euros. Ceux-ci sont destinés, d'une part, à augmenter les crédits de la dotation à l'Agence Fonds Social Européen pour liquider la dotation 2007 dont le montant vient d'être définitivement arrêté à 580.000 euros; d'autre part à un ajustement de 150.000 euros pour permettre le financement de l'évaluation externe du système de gestion et de contrôle mis en place pour la nouvelle programmation 2007-2013.

Enfin, je mentionnerai des transferts entre les programmes «Gestion Immobilière» (50.03) et «Implantation» (50.04). Ceux-ci s'expliquent simplement par la nécessité d'aménager les crédits pour faire face aux diverses augmentations incontournables, comme les loyers ou l'énergie.

**M. le Président**. – Personne ne souhaitant prendre la parole, je vous propose de passer aux votes.

VOTES

**M. le Président**. – Pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon, la Commission des Affaires générales, de la Simplification administrative, des Fonds européens, du Règlement et de la Comptabilité recommande, par 8 voix contre 1, à la Commission du Budget, des Finances et de l'Equipement, l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2008, pour les sections et programmes afférents à ses compétences *ratione materiae.*

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

**M. le Président**. – La confiance est accordée au Rapporteur et au Président pour l'élaboration du Rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président**. – L'interpellation de M. Wesphael portant sur «le caractère régional de certain(s) dossier(s) FEDER et la substitution du porteur de projet qui en résulterait», et sa question orale portant sur «les projets FEDER ayant obtenu des aides supérieures aux montants initialement demandés» sont, à la demande de leur auteur, transformées en questions écrites.

INTERPELLATION

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LES INITIATIVES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT WALLON AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DU POUVOIR D'ACHAT DES MÉNAGES»

**M. Bernard Wesphael** (Écolo). – En décembre dernier, nous ne pouvions partager les propos des membres du Gouvernement wallon qui, lors des débats budgétaires, se plurent à rappeler que la Wallonie se portait bien grâce à son Plan Marshall. Une réalité incontournable était alors occultée, celle qui concerne les nombreux Wallons qui sont de plus en plus précarisés. Je ne pense pas que cet optimisme soit partagé par les 80.000 personnes qui sont descendues dans la rue pour se faire entendre.

Pas plus tard qu'en janvier dernier, Ecolo avait soumis 18 propositions concrètes pour lutter contre la pauvreté en Wallonie. Cinq de ces propositions visaient précisément à augmenter le pouvoir d'achat des ménages en risque de pauvreté.

La première proposition visait à inciter à consommer moins d'énergie, en aidant les propriétaires et les locataires en difficultés à procéder à des investissements économiseurs d'énergie. En six ans, le litre de mazout à triplé et le prix du gaz à doublé. L'impact sur le budget des ménages est dévastateur. Tous les experts confirment que la tendance à long terme sera encore à l'augmentation. Il est donc urgent d'intervenir efficacement.

Les mesures déjà prises par le Gouvernement pour étendre et adapter le Fonds Mazout ont évidemment quelque peu soulagé les ménages au moment de payer leur facture. Mais, depuis, le prix n'a cessé de grimper.

Pour Ecolo, il est prioritaire de tout faire pour aider nos concitoyens à consommer moins. L'Etat doit soutenir tous ceux qui investissent dans leur habitation pour réduire leur consommation de façon durable.

Actuellement, nos logements sont des passoires énergétiques. En Wallonie, plus de 43% des maisons n'ont pas de toiture isolée et plus de 40% n'ont pas de double vitrage. Quand on sait que les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments représentent près d'un quart des émissions totales de notre pays, on mesure tout l'intérêt

écologique de l'opération. Les Belges sont prêts à faire le pas. Ils n'attendent que l'aide des pouvoirs publics car il faut une importante mise de départ pour payer les investissements.

C'est pour favoriser ces investissements que nous proposons la création d'un partenariat Public-Ménages. Concrètement, nous proposons la création, dans les trois Régions, d'une société publique régionale d'aide à l'efficacité dans les logements.

Financée par les pouvoirs publics, régionaux et fédéraux, chaque société régionale réaliserait un audit gratuit dans chaque logement et interviendrait pour financer, en tout ou en partie, les travaux à réaliser, selon un ordre de priorité permettant le meilleur rapport coût-efficacité. La société bénéficierait d'une garantie publique pour couvrir les risques financiers liés à l'opération.

Une autre proposition vise à réfléchir à l'octroi d'une allocation-loyer, sous certaines conditions, aux ménages qui ne peuvent accéder à un logement social. En effet, beaucoup de ménages à faibles revenus ne peuvent faire face aux montants élevés des loyers. Certains ménages peuvent, heureusement, occuper des logements sociaux, mais tous n'ont pas cette chance puisque le nombre de logements sociaux est insuffisant au regard du nombre de ménages qui répondent aux conditions sociales pour y avoir accès. Avec l'instauration d'une allocation-loyer, Ecolo cherche à permettre aux ménages à bas revenus d'accéder à des logements décents.

Autre proposition : opter pour une tarification progressive de l'électricité. En effet, aujourd'hui, les petits consommateurs paient proportionnellement leur Kwh plus cher que les gros consommateurs. C'est injuste sur le plan social et contreproductif sur le plan environnemental. Nous proposons deux solutions pour répondre à cette problématique :

- offrir les premiers Kwh à tous les ménages ;
- supprimer le terme fixe des tarifs actuels et définir différentes tranches tarifaires.

La Région flamande a opté pour la première solution. Elle devrait aussi être applicable chez nous.

Quatrième proposition : améliorer les mesures sociales régionales en matière énergétique et protéger ainsi davantage les ménages en difficulté. Nous souhaitons en effet :

- tenir compte de l'état de besoins réels des personnes plutôt que de leur statut social pour déterminer le statut de « client protégé », de manière à éviter que de nombreuses personnes à faibles revenus soient exclues de son bénéfice ;
- permettre la fourniture minimale garantie par un limiteur de puissance à tous les clients en défaut récurrent de paiement ;
- imaginer une meilleure protection contre la coupure de gaz ;
- donner la possibilité aux CPAS d'imposer la fourniture hivernale en gaz et/ou en électricité à des ménages qui en sont privés et qui ne font pas partie des « clients protégés ».

Ecolo souhaite aussi que la Région wallonne encourage les CPAS à harmoniser leurs pratiques pour que les ménages soient traités de manière équitable.

Dernière mesure que j'exposerai ici : la suppression de la redevance radio et télévision. Je ne suis pas de ceux qui croient que réduire à tout va le budget de la Région wallonne est une bonne chose, mais je considère que cette redevance pourrait être supprimée pour les ménages à faibles revenus. Cela représente tout de même 175 euros par an. Certes, le Ministre Daerden a déjà évoqué le projet de supprimer cette redevance en 2009, mais je pense que cela pourrait être fait avant.

En déposant cette résolution, notre objectif n'était pas de profiter des manifestations puisqu'à l'époque, celles-ci n'avaient pas encore eu lieu. Je pense qu'il faut réunir la Majorité et l'Opposition et faire une table ronde contre la pauvreté. Nous devons montrer que nous sommes capables de lutter ensemble, sans clivage, pour le pouvoir d'achat.

**M. Charles Petitjean** (FN). – Mon Groupe a interpellé en son temps M. Magnette sur l'état de la pauvreté en Wallonie et, plus récemment, nous nous sommes adressés au Ministre Donfut sur le même sujet. Le chiffre de 17,5% des Wallons vivant sous le seuil de pauvreté est exact, mais il faut aussi noter qu'il existe des pointes dans certaines régions comme à Charleroi où ce taux atteint 21,6%. Les banques alimentaires sont d'ailleurs de plus en plus sollicitées à Charleroi et à Mons.

D'autres mesures peuvent être prises à travers les CPAS aujourd'hui en difficultés pour répondre aux nombreuses demandes. Par ailleurs, tout comme il y a une érosion de la classe moyenne, il y a aussi une augmentation du nombre de riches, ce qui peut paraître paradoxal. En tout cas, nous ne pouvons cautionner cette société duale qui se dessine.

Il ne faut pas oublier que, désormais, la pauvreté n'est plus seulement urbaine. Elle est aussi dans les villages où nombre de personnes sans ressources ne bénéficient pas des moyens de transport nécessaires pour se diriger vers les possibilités d'aide. Je pense que le Ministre Donfut a bien compris notre message et je suis persuadé qu'il aura la volonté de répondre à cette préoccupation.

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – Je remercie M. Wesphael d'avoir porté ce débat devant nous, mais nous devons essayer d'agir dans le cadre des compétences qui sont les nôtres.

Tandis qu'on annonce une augmentation importante du nombre de Belges qui partent en vacances, nous vivons une période difficile du point de vue du pouvoir d'achat. Il y a là une contradiction qui interpelle.

Pour ce qui touche le pouvoir d'achat, il faut avoir une réflexion sur la manière de protéger les personnes en matière de consommation. Je pense par exemple aux crédits auxquels peuvent facilement accéder les personnes qui vivent dans la précarité en passant par des sociétés privées dont certaines voient en leurs services juridiques un gage de rentabilité, dès lors que chacun a une dimension successorale.

Il faudrait étudier, au niveau de la Région et des CPAS, le travail mené en matière de gestion de la dette, par exemple dans le cadre d'écoles de la consommation et d'initiatives qui travaillent sur le comportement des personnes. Les CPAS ont un rôle à jouer. Il existe d'autres mesures par exemple en matière de consommation d'énergie et d'amélioration de celle-ci, par exemple par le remplacement de vitres ou la pose de panneaux photovoltaïques. Il faudrait également être plus rapide dans le traitement des dossiers par l'administration afin de répondre plus vite aux besoins.

La mobilité tient aussi une place importante dans cette réflexion. Il y a là des réflexions à mener dans les centres urbains, mais aussi dans les zones rurales. Il faut également agir en matière d'accessibilité des transports en commun pour le plus grand nombre. Cela permettrait d'agir notamment sur le coût qu'engendre le fait d'aller à l'école. Les transports en commun doivent être un moyen de soulager les dépenses mensuelles incompressibles des ménages. Il ne s'agit pas de gadgets ni de propositions à caractère démagogique : on ne peut pas mettre à mal les dépenses publiques.

**M. Richard Miller** (MR). – C'est une interpellation importante et l'intervention de M. Fourny montre aussi l'importance de ce dossier. M. Wesphael a ouvert ce débat important et nous propose d'avoir au Parlement un travail qui rassemble les différentes formations politiques.

Il sera intéressant de voir la réponse du Ministre-Président, mais il faut aussi avoir ce problème à l'esprit dans le cadre d'un travail visant à rendre plus cohérent l'espace francophone. Quand le Ministre-Président demande plus de cohésion entre Bruxelles et la Wallonie, cela peut aussi contribuer à répondre à cette problématique. Pour prendre un exemple, une régionalisation éventuelle de l'enseignement pourrait se trouver appuyée par le manque de moyens nécessaires pour aider les personnes, mais on se rend immédiatement compte que ce n'est pas en scindant l'enseignement en deux que l'on trouverait des réponses pour les personnes qui vivent dans la pauvreté. D'une manière constestable, certains pourraient dire «occupons-nous de nos pauvres», mais ce n'est évidemment pas possible d'agir si on n'a pas une vision plus large de la problématique.

J'ai écouté M. Fourny essayer d'introduire ici ce qui concerne la publicité, matière qui ne dépend pas de nos compétences. Nous pourrions, par contre, donner des moyens aux CPAS pour gérer le problème de la pauvreté, mais nous n'avons pas de levier sur la publicité. Il faut toutefois observer que nous mettons des moyens publics au service de nos politiques tandis que des publicités vont à l'encontre de ce que nos politiques génèrent. Tenant compte de la double casquette du Ministre-Président, ce sont des éléments importants en matière de cohérence des politiques menées. Je vous rappelle que, lorsque nous avons eu un débat sur la publicité, les représentants des consommateurs nous ont dit que les personnes les plus défavorisées sont généralement les plus sensibles à ce type de publicité. Il y a donc un véritable impact sur cette catégorie de personnes qui vivent parfois dans des conditions à la limite de la dignité humaine.

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – Il y a quinze jours, nous avons rencontré les syndicats. La manifestation

tirait également la sonnette d'alarme au sujet de ce qui nous réunit. Il faut pousser plus loin notre réflexion et nos politiques dans différents secteurs, par exemple en matière de consommation.

On peut penser à l'aide à la consomation sur base d'outils existants, à l'exemple des guichets de la Région wallonne en matière d'énergie et d'utilisation de l'énergie. On peut penser aussi au travail des CPAS en matière d'éducation et de lutte contre l'endettement. Nous devons réfléchir plus avant sur ces matières.

J'appuie le propos de M. Fourny en matière de mobilité et de transports en commun, de démarches à mener en matière de mobilité durable et responsable. Nous devrions, par exemple, aussi aller plus avant dans des notions comme celle du tiers investisseur, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie et des démarches en matière d'isolation.

**M. Rudy Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le thème qui nous rassemble doit effectivement dépasser la rhétorique. Il me paraît qu'il faut d'abord rappeler le niveaux de pouvoir dont les compétences sont les plus liées à la question du pouvoir d'achat. Il y a ici un rôle majeur du Fédéral. Je pense au rôle redistributif de la Sécurité sociale ou de la fiscalité et de son effet redistributeur plus ou moins juste. Je pense également à la parafiscalité et aux outils réglementaires, mais aussi à la question de la publicité et du comportement des consommateurs. Le niveau de pouvoir fédéral a donc les clefs, mais il existe un blocage de la machine gouvernementale fédérale, laquelle est enrayée par des discussions institutionnelles. Chacun veut ainsi que l'on essaie de s'attaquer aux vrais problèmes des gens. C'est la raison pour laquelle mon parti a accepté de monter dans l'attelage gouvernemental fédéral après des mois de crise stérile et la parenthèse de l'orange bleue; c'est aussi la raison pour laquelle le parti de M. Wesphael participe au négociations depuis l'Opposition.

Afin de se préoccuper des problèmes des gens, il faut pouvoir transcender les niveaux de pouvoir et voir ce qu'on peut faire, par exemple en matière de règlements qui touchent la publicité. On pourrait utiliser à cet égard des instruments efficaces comme le guidance budgétaire, avec un travail des CPAS. Sans pour autant sombrer dans le paternalisme car nous devons être attentifs au respect de la liberté des personnes.

Pour ce qui peut être fait par la Région, je tiens d'abord à dire que mon rôle est d'avoir aussi un discours volontariste: les gens qui connaissent des difficultés ont besoin d'avoir un appui moral. C'est toute l'importance du regard de l'autre.

Il faut bien sûr aussi travailler sur des éléments concrets. Je citerai à cet égard l'emploi, qui est un domaine esssentiel, la production de biens et services qui contribue à la mise à l'emploi, même si des personnes n'y ont pas accès pour différentes raisons. Je souhaite souligner ici l'opération *Job'Tonic* lancée par le Ministre Marcourt avec un accompagnement à la recherche d'emploi. Je pense aussi au décret APE qui vise les personnes en difficultés et permettent de valoriser des potentialités. Nous devons également citer l'inscription de clauses sociales dans les marchés publics passés ou financés par la Région wallonne; je regrette qu'on en ait très peu parlé dans les médias. Nous devons donc le faire savoir. Pour ce qui touche le logement, je vous rappelle qu'il s'agit maintenant d'un droit proclamé et d'ailleurs inscrit dans la Constitution, mais il faut bien sûr le traduire dans le réel. L'objectif en cette matière se traduit en Région wallonne par une augmentation, sous cette législature, de 60% de moyens réservés à la politique du logement public. Ainsi, un budget de 300 millions d'euros en 2008 encore augmenté de financements complémentaires exceptionnels permettent notamment la création annuelle de 2.000 nouveaux logements publics, la poursuite de la rénovation de près de 36000 logements sociaux, l'octroi d'un crédit hypothécaire social à près de 5.000 ménages chaque année et l'amélioration annuelle de 12.000 logements privés. Sur base de votre question, nous pouvons voir comment adapter l'aide aux personnes.

La Région wallonne fait également beaucoup en matière d'infrastructures publiques. Ainsi, nous prenons en compte le fait qu'un des éléments qui caractérise le plus la paupérisation est lié aux coûts engendrés par le vieillissement, laquelle s'accompagne parfois de maladies et de recours aux services d'autres assitances. A ces égards, la Région wallonne vient de débloquer 15 millions d'euros pour subventionner les travaux dans les centres d'accueil de jour et les centres de court séjour. S'y ajoutent 188 millions d'euros que nous aurons consacrés d'ici peu pour répondre aux besoins urgents d'infrastructures des maisons de repos et des maisons de repos et de soins. Cela s'ajoute encore aux six millions d'heures d'aide à domicile qui permettent à 43.000 personnnes de vivre dignement chez elles. Ce secteur a connu une augmentation sensible des budgets régionaux depuis 2004.

En matière de Santé, l'essentiel relève des compétences fédérales. Nous avons toutefois amélioré les conditions d'accueil des personnes, en développant la logique de bassins de soins. Nous avons ainsi mis sur

pied un dispositif de financement dont le financement s'alimente de 10% de moyens régionaux et de 90% de moyens fédéraux. Nous avons pu mobiliser ainsi 1,6 milliard d'euros pour les infrastructures hospitalières.

L'accueil de l'enfance est à son tour un élément de permière importance, notamment parce qu'il peut conditionner l'accès à l'emploi. Près de 2.200 emplois supplémentaires ont été prévus dans le cadre de l'accueil de l'enfance, et plus de 1.600 ont déjà été octroyés à ce stade. En outre, 25 millions d'euros de financement alternatif ont été dégagés pour créer ou agrandir une quarantaine de crèches et accroître l'offre de 1.250 places.

Viennent encore les mesures prises en faveur des publics les plus fragilisés. C'est de première importance en termes de renforcement de la cohésion sociale. Il ne faut pas oublier que, dans ce domaine, des allocations et des moyens sociaux ne mettent parfois pas les personnes à l'abri du seuil de pauvreté. Ce peut même être le cas de personnes qui ont un emploi. Nous avons à cet égard identifié 135 mesures ventilées entre différents domaines, à l'exemple de l'acceuil des aînés, la médiation de dettes, l'intégration de la personne handicapée ou le logement. Trente-neuf de ces mesures ciblent plus particulièrement la grande pauvreté. M. Donfut a créé en cette matière un *monitoring* pour faire en sorte que les personnes potentiellement bénéficiaires de mesures en soient informées. Il existe en la matière ce que j'ai appelé un «effet de Saint-Mathieu» qui se traduit par le fait que le public qui a droit à des aides n'en a parfois pas connaissance.

Pour revenir à l'aspect plus général de notre débat, le problème du pouvoir d'achat ne concerne pas que les personnes précaires ou pauvres. Il existe à cet égard des initiative qui allient renforcement du pouvoir d'achat et soutien à un développement en phase avec le défi climatique. Je pense ici par exemple au TEC qui ont un rôle important à jouer. André Antoine a fait en sorte que l'abonnement libre parcours offert en échange de la remise d'une plaque d'immatriculation voit sa durée portée de deux à trois ans, cette offre touchant une personne au choix dans la famille. Par ailleurs, cette mesure a été étendue à toute la famille en cas de renoncement à tout véhicule. Près de 4.500 abonnements gratuits ont été délivrés depuis deux ans. Quant à la question de l'accessibilité aux TEC, le 14 juillet prochain, Bruxelles, la Wallonie et la Flandre annonceront une mesure qui touche cette thématique.

Nous menons d'autres actions encore, par exemple en matière d'économie d'énergie. Il y a d'ailleurs aujourd'hui une conjonction d'intérêts pour inciter les personnes à moins et mieux consommer l'énergie. C'est l'exemple du programme exceptionnel d'investissement dans la rénovation du logement public et l'amélioration de 35.000 logements par des travaux de menuiserie, des remplacements de toitures et de parement. Cette mesure sera complétée par un budget additionnel de 125 millions d'euros dont 27 seront consacrés au remplacement de chauffage électrique, et d'autres montants pour les équipements utilisant d'autres sources d'énergie, dans quelques 3.400 logements. Pour ce qui touche le logement privé, le Gouvernement a dévelopé une prime à l'isolation de logements existants, mais aussi, par exemple, une prime à l'installation de pompes à chaleur, de prime à la régulation thermique ou à la pose de capteurs solaires, outre le subventionnement, à hauteur de 60%, de l'audit énergétique des habitations. Toutes ces mesures vont dans le bon sens et nous pouvons observer que, si le budget y consacré s'élevait à quatre millions d'euros en 2004, il en compte une trentaine de millions aujourd'hui.

S'ajoute, à ce que je viens d'énoncer, la révision de la réglementation d'octroi des aides à la réhabilitation d'un logement privé, de sorte que nous puissions notamment moduler les aides en fonction des revenus des ménages. Ainsi, moins vous gagnez, plus le taux d'intervention est élevé.

J'en viens à la redevance radio-télévision. Je vous rappelle que l'abroger représenterait un coût de 192 millions d'euros, soit de l'argent en moins pour financer d'autres mesures. Il faudra donc avoir une réflexion en la matière. A cet égard, mon propos réfère à l'adage olympique *citius, altius, fortius*: plus haut, plus loin, plus fort.

En synthèse, je veux vous dire ma volonté de continuer à agir. D'un point de vue philosophique, je considère que la question du pouvoir d'achat n'est pas le terrain exclusif de la Majorité. Chaque Groupe doit pouvoir faire des propositions et nous n'allons pas les exclure *a priori* sur base d'une opinion politique. Il faut toutefois toujours être attentif au choix de balancier entre ce qui est fait maintenant et la protection des générations futures. Ceci nous renvoie au concept de développement durable car chaque choix aura des conséquences à différents égards, dont ceux de l'environnement et du social. Tout ceci mérite d'être traité de manière concertée et non démagogique.

**M. Bernard Wesphael** (Écolo). – Je remercie le Ministre-Président pour sa réponse fouillée et me réjouis de constater qu'après m'être vu objecter, en Conférence des présidents, que le pouvoir d'achat ne relevait pas de

nos compétences, nous avons pu en débattre. Je note que le Gouvernement a pris des dispositions dans différentes matières essentielles. Il existe de grands objectifs en maiètre de lutte pour l'emploi, mais cela ne suffit pas pour lutter en faveur du pouvoir d'achat. Il est évident qu'aujourd'hui, la lutte contre la perte de pouvoir d'achat relève aussi de la Région. Je prends donc la responsabilité de mettre en pâture de nouvelles propositions. La Région a un programme d'investissmenent en matière de logement social et de création de logements sociaux nouveaux, mais 40.000 personnes sont toujours en attente d'un logement. Cela justifie l'idée d'une allocation de logement qui viendrait aider les ménages. Je pense aussi à la perspective de supprimer, pour le prochain exercice, la radio redevance télévision pour les ménages à faibles revenus. Il y a bien sûr des choix budgétaires à poser. Cette idée ne relève pas d'un quelconque marketing politique, il faut penser aux ménages qui connaissent des difficultés et pour lesquels la suppression de cette redevance constituerait un coup de pouce. Je pense aux efforts à consentir en faveur de personnes les plus démunies, qui ne sont pas seulement celles qui disposent d'une allocation de remplacement. Je ne dispose bien sûr pas de la vérité en la matière. Je vous propose de ne pas arrêter la discussion et d'avancer ensemble, Ecolo, cdH, MR, PS réunis, et de mettre des chiffres sur la table.

**M. Charles Petitjean** (FN). – J'ai écouté avec attention la réponse du Ministre-Président. La Région a pris des mesures pour lutter contre la pauvreté, mais pas de politique qui vise l'extrême pauvreté. Or, il y a par exemple des personnes qui ne consomment pratiquement pas d'énergie parce qu'elles ne disposent, par exemple, que d'un chauffage bricolé et de faibles revenus tandis qu'elles sont confrontées à des loyers excessifs, de l'ordre de 350 à 400 euros, pour ce que je qualifierais de baraquements. Quand on dispose de 800 euros de revenus par mois, que faire avec le reste?

Pour ce qui concerne l'isolement et les revêtements spéciaux, ces mêmes personnes n'ont pas accès aux aides car elles n'ont pas les moyens d'entreprendre quoi que ce soit. Il faut donc agir à partir des CPAS qui ont une bonne connaissance du terrain.

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – Je remercie le Ministre-Président qui a montré que le Gouvernement n'a pas attendu les manifestations pour agir et a été proactif par différentes mesures qui portent leurs fruits. Il faut les saluer. Le Gouvernement est sur la bonne voie.

Pour ce qui touche l'organisation de nos travaux, je rappelle à M. Wesphael que la décision de la Conférence des présidents de porter ce débat en Commission a permis un débat riche et serein.

En matière de redevance radio télévision, j'attire l'attention de M. Wesphael sur le fait qu'il ne faut pas être démagogique. Ce qui a été proposé n'est pas correct car il existe un principe légal d'égalité devant l'impôt. Il faut donc poser des choix politiques et prendre des mesures de type social pour soutenir la créativité économique, les activités de recherche et autres. C'est le principe de redistribution, mais on ne sait pas faire de social sans création de richesse.

**M. Michel de Lamotte** (cdH). – Je remercie le Ministre-Président pour sa réponse. La première richesse est l'emploi. Sur cette base, on peut relever le niveau social pour les uns et les autres. Merci d'avoir indiqué que le Gouvernement n'a pas été absent des débats sur l'inclusion sociale et ce afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

## QUESTIONS ORALES

### QUESTION ORALE DE M. MILLER À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DU CODE DE CONDUITE EUROPÉEN EN MATIÈRE D'EXPORTATIONS D'ARMEMENT»

**M. Richard Miller** (MR). – Vous aurez, comme moi, je suppose, lu avec intérêt l'opinion publiée dans *La Libre Belgique* du 9 juin dernier, par M. Bernard Adam, Directeur du Groupe de Recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP). Il y rappelait que, depuis dix ans, l'Union européenne s'est dotée d'un Code de bonne conduite en matière d'octroi de licences d'exportations d'armes, et saluait l'efficacité de ce code.

Nous avons souvent eu l'occasion, durant les travaux de notre Commission, d'évoquer ce code et d'expliciter comment la Région wallonne applique, voire «dépasse» celui-ci, en appliquant une procédure stricte de contrôle administratif, parlementaire, diplomatique.

Tout en soulignant que la Belgique est le seul Etat-membre à avoir, à ce jour, intégré dans sa législation les huit critères du Code européen, le Directeur du GRIP recommande d'autres avancées :

- une plus grande précision dans la définition des huit critères qui laissent actuellement trop de champ à l'interprétation ;
- une meilleure définition des données que les Etats membres doivent communiquer dans leur rapport annuel ;
- l'adoption de règles communes pour le contrôle de la destination et de l'utilisation finales, la bonne arrivée, et le maintien des armes exportées au sein du pays acheteur, ainsi que la possibilité de réaliser des contrôles « post-exportation ».

Enfin, il existe un projet de Traité international sur le commerce des armes, qui est l'amplification naturelle du code de bonne conduite européen, et qui est en discussion au sein des Nations Unies.

Proposé à l'origine par plusieurs ONG regroupées autour d'Amnesty International, d'Oxfam et du Réseau d'action International sur les armes légères, ce projet est soutenu par plusieurs pays européens.

Quel est votre point de vue sur l'ensemble de ces questions ? Avez-vous eu l'occasion de faire valoir le point de vue de la Région wallonne en la matière ?

**M. Rudy Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – A l'occasion de mes différentes interventions au sein de cette Commission, j'ai eu l'occasion de vous dire à plusieurs reprises tout le bien que je pense du Code de conduite européen.

J'ai l''occasion de vous dire également combien celui-ci fait office de référence dans le cadre de notre gestion de la compétence « armes ».

A l'heure où l'on célèbre son dixième anniversaire, je me réjouis donc que bon nombre d'observateurs, notamment issus d'ONG, considèrent cet instrument international de lutte contre la prolifération comme le plus élaboré et le plus abouti en matière d'exportations d'armes.

Je m'en réjouis d'autant plus que la Belgique a été le premier pays à envoyer un signal fort de ralliement au Code de conduite en rendant ses huit critères d'analyse juridiquement contraignants.

Je constate d'ailleurs que l'une des pistes d'amélioration proposées est, soit l'adoption de ces huit critères dans les législations nationales des autres pays signataires, soit l'adoption d'une position commune au niveau européen.

Ceci dit, il est évident que cet outil international est, comme toute chose, perfectible et que ses différents utilisateurs ont l'obligation morale de rechercher sans cesse des pistes d'amélioration.

Ceci étant, je ne dois pas vous dire combien ces améliorations sont parfois difficiles à concrétiser dans la mesure où la pratique ne permet pas toujours de réaliser, à l'échelle de 33 pays, des principes pourtant très séduisants en théorie.

S'agissant des quatre questions soulevées par M. Miller, je souhaiterais vous communiquer quelques éléments.

Il est effectivement essentiel que les huit critères d'analyse sur la base desquels doit se fonder une décision d'octroi ou de refus soient les plus précis possible.

C'est pourquoi, dans un souci d'amélioration constante, les 27 partenaires européens se focalisent sur cette tâche au sein du groupe COARM qui réunit les experts nationaux en matière d'armement conventionnel.

La Région wallonne participe activement aux réunions de ce groupe qui dépend du Conseil de l'Europe et y fait, bien entendu, valoir son point de vue.

Concrètement, depuis 2005, le COARM s'est successivement penché sur chacun des huit critères du Code de conduite. Cette réflexion approfondie a permis d'améliorer la portée réelle de chacun de ces critères dans un souci d'harmonisation.

Lancé, il y a trois ans, ce processus a déjà permis de redéfinir le libellé des huit critères en vue de les rendre plus précis.

En ce qui concerne les rapports annuels, je tiens à vous signaler que l'Union européenne publie chaque année un rapport portant sur l'activité de ses 27 membres.

Ce rapport COARM n'est sans doute pas parfait. C'est pourquoi, des pistes d'amélioration ont également été ouvertes en vue de rendre disponible une information toujours plus complète et plus précise.

Il est par ailleurs vrai que les 27 Etats-membres devraient idéalement tendre vers la publication, si possible plus ou moins au même moment, de rapports nationaux comprenant les mêmes éléments d'analyse et les mêmes informations. Ceci permettrait évidemment une meilleure comparaison entre les différents pays.

Malheureusement, dans la pratique, force est de constater qu'il est tout à fait impossible à ce stade d'atteindre totalement cet objectif très ambitieux.

Les législations nationales des 27 pays sont en effet assez largement différentes. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que les opinions publiques ont une perception très différente des questions liées à l'armement. A titre d'exemple, un exportateur moyen comme les Pays-Bas aime à témoigner d'une totale transparence tandis qu'une Nation comme la France considère l'industrie de défense comme un secteur relevant de la sécurité d'Etat.

Par ailleurs, on constate dans les faits que les caractéristiques des industries nationales ou régionales ont une influence sur la manière de communiquer.

A titre d'exemple, la Flandre est logiquement disposée à faire preuve de plus de transparence dans la mesure où elle est rarement confrontée à des destinations considérées comme plus sensibles puisque l'essentiel de l'activité de ses entreprises concerne de la sous-traitance au profit de pays occidentaux avant réexportations éventuelles vers des pays plus sensibles.

Néanmoins, il est important de continuer à tendre vers l'uniformisation. Comme vous le savez, la Région wallonne veille chaque année à améliorer la qualité de son «rapportage». Elle le fait en s'inspirant de la pratique internationale et dans le respect le plus complet de la législation belge.

Le problème de contrôle de la destination et de l'utilisation finale n'est pas nouveau. Comme vous le savez, il constitue, par définition, le talon d'Achille du système.

Pleinement conscient de cela, mon prédécesseur avait eu l'occasion de vous expliquer quelle est notre attitude en la matière.

Pour rappel, notre politique actuelle définit cinq types de garanties pour aborder cette problématique.

D'abord, pour toute exportation destinée à un pays n'appartenant ni à l'Union européenne, ni à l'Amérique du Nord, il est exigé un certificat d'usage final. Il s'agit d'un document par lequel les autorités du pays importateur certifient:

- que l'équipement vendu ne sera pas réexporté;
- ou qu'en cas de réexportation, l'avis de la Belgique — ou de la Région wallonne — sera systématiquement demandé par ces autorités.

Un premier contrôle est donc opéré par cette clause de non-réexportation et de non-cession.

Deuxièmement, pour s'assurer du respect de ce principe, la Région wallonne impose que le certificat d'usage final soit authentifié par l'Ambassade belge du pays de destination.

Ces deux exigences interviennent donc *a priori*, avant même l'analyse du dossier de demande de licence.

Lorsque ces préalables sont rencontrés, l'Administration prend en compte, dans le cadre de l'instruction des dossiers, les refus opposés par d'autres pays européens.

Les refus justifiés par l'existence d'un risque de détournement sont, en effet, identifiables. Ils constituent

donc la base d'une forme de jurisprudence en la matière, élaborée en application du Code de conduite européen et fixant le degré de fiabilité d'un destinataire final.

Par ailleurs, quatrième garantie, l'Administration prend systématiquement en considération, lors de l'instruction des dossiers, les listes de destinataires douteux établies par certains pays, comme les Etats-Unis.

Enfin, et *a posteriori* cette fois, la Région wallonne exige (contrairement à bon nombre de partenaires européens) que l'arrivée à bon port de l'équipement livré soit confirmée par l'envoi de documents officiels, appelés «preuves d'arrivée à destination» et émis par les services douaniers du pays de destination.

Pour information, ces pratiques ne sont pas obligatoires au sens du guide d'utilisation du Code de conduite, mais simplement suggérées, œ qui confirme la volonté, dans le chef de la Région wallonne, d'adopter un maximum de rigueur en cette matière.

Ceci rappelé, je vous dirais être évidemment favorable à l'entrée en vigueur d'un traité international sur le commerce des armes.

Ce traité serait, au demeurant, une véritable consécration pour le Code de conduite européen puisqu'il signifierait *de facto* son extension à l'ensemble de la planète, y compris aux pays suspectés de faire preuve de plus de «souplesse» en matière d'exportation d'armes.

Pas d'utopisme cependant, le chemin qui mènera à son adoption est encore long et semé d'embûches. C'est pourquoi la Belgique et ses Régions continueront leur travail de persuasion pour faire progresser cet ambitieux projet au plan international.

**M. Richard Miller** (MR). – Je vous remercie pour votre réponse. Il est vrai qu'il n'y avait rien de très neuf dans ma question ni dans votre réponse, mais c'est un sujet qui méritait tout de même confirmation de l'intérêt que le Gouvernement wallon y porte.

Par ailleurs, j'aimerais vous indiquer que, relativement au courrier que vous avez adressé aux différents Chef de Groupe, nous marquons notre accord. Nous souhaiterions toutefois que soit également entendue une personne de la FN et un professeur d'université spécialiste dans le domaine.

QUESTION ORALE DE M. FOURNY À M. DEMOTTE, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON SUR «LE SUIVI DU DOSSIER DE LA LIBÉRALISATION DE LA POSTE ET LA PROPOSITION DE CRÉER DES «AGENCES COMMUNALES POSTALES»»

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – Il y a maintenant près d'un an, j'avais pris l'initiative, avec quelques Collègues, de déposer une proposition de résolution «relative à la libéralisation» des services postaux dans l'Union européenne. En mars dernier, après quelques amendements, elle était finalement approuvée en séance plénière par les quatre Groupes démocratiques de notre Parlement.

Quinze jours après ce vote, la Ministre fédérale responsable de La Poste, Inge Vervotte tenait des propos étonnants, notamment sur la question de la libéralisation de La Poste à l'horizon 2011. Je vous avais demandé votre point de vue et vous aviez indiqué que vous défendiez totalement notre proposition de résolution et que vous en seriez le promoteur auprès des instances fédérales.

Je vous interroge donc sur le suivi de cet important dossier en partenariat avec le Fédéral. Pourriez-vous nous dire où en sont les choses?

Je voulais aussi vous interroger sur une demande formulée récemment par la Députée fédérale PS Camille Dieu. Celle-ci souhaite en effet que les Communes qui proposent de compenser les fermetures de bureaux de poste par la création d'une «agence postale communale» soient prises en compte et que La Poste soit obligée de répondre favorablement à ce type de projet.

Que pensez-vous de cette proposition? Ne va-t-elle pas à contre courant de ce que nous avons défendu ici et que vous supportiez? Pouvez-vous me rassurer sur la défense des intérêts de nos concitoyens? Je pense que nous avons une voix à faire valoir.

**M. Rudy Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous connaissez mon point de vue sur le sujet. Je partage la majeure partie de vos préoccupations. Et je les ai relayées auprès de l'Etat fédéral dans le cadre des relations intrabelges au travers desquelles il m'incombe de représenter le Gouvernement wallon.

Cela étant, comme je vous l'ai déjà dit à deux reprises, il s'agit d'une matière qui relève exclusivement de la compétence de l'Etat fédéral.

Or aujourd'hui, vous me parlez d'un dossier à gérer «en partenariat avec le Fédéral», d'un dossier qu'il faut «traiter au Comité de concertation», vous me parlez d'un «travail de négociation», et me demandez «d'imposer nos exigences»… Je ne peux malheureusement pas vous suivre sur cette voie.

Je peux sensibiliser l'Etat fédéral à des préoccupations que je partage en matière de libéralisation des services postaux. C'est ce que j'ai fait. Je ne peux pas demander à l'Etat fédéral de négocier avec les Régions un dossier qui relève de sa seule responsabilité.

Quant à l'idée de créer des agences postales communales sur laquelle je veux bien m'attarder malgré tout, je vais vous dire ce que j'en pense. Mais avant cela, permettez-moi d'attirer votre attention sur le fait que la restructuration du réseau de bureaux de La Poste est d'ores et déjà en cours. Elle est portée par le plan stratégique 2008-2010 et encadrée par le contrat de gestion.

Selon ce dernier, La Poste est obligée de maintenir un bureau de poste par Commune, pour autant qu'elle respecte un maillage garantissant une distance de maximum 10 km entre deux bureaux et assure minimum 1.300 points de contact sur l'ensemble du pays (bureaux et points Poste compris).

On peut regretter ce plan de restructuration, mais c'est lui a qui fait force aujourd'hui.

Dans ce contexte, l'idée de créer des agences postales communales apparaît comme une solution intéressante, et surtout, réaliste.

Cette proposition tente de répondre modestement aux problèmes posés par le remplacement d'anciens bureaux de Poste par des points Poste au sein de structures privées qui sont davantage soumises aux aléas de la conjoncture économique.

Concrètement, il s'agit de modifier légèrement le contrat de gestion de La Poste, afin d'obliger La Poste à répondre favorablement aux Communes qui proposent de compenser la fermeture d'un bureau par la création d'une agence postale communale en mettant sa maison communale à disposition, ou tout autre lieu public, à charge pour l'entreprise de fournir l'équipement et le personnel nécessaire à la Commune pour assurer le service postal.

Il s'agit d'une amélioration nette par rapport au système des points Poste, que ce soit en termes de qualité ou de continuité du service fourni. D'autres Etats où l'entreprise est soumise aux même impératifs de compétitivité, comme la France, ont déjà opté pour cette solution.

Il me semble, en outre, que cette proposition rencontre plusieurs des revendications du Parlement wallon. Aussi, au-delà du cadre régional, permettez-moi de vous suggérer d'user de votre influence au sein de vos formations politiques respectives pour que cette proposition soit soutenue au Parlement fédéral.

**M. Dimitri Fourny** (cdH). – Je vous remercie pour votre réponse. Je tiens toutefois à préciser que le contrat de gestion actuel n'a pas été soutenu par le cdH, puisque mon Groupe n'était pas au pouvoir à l'époque.

L'accord du Gouvernement porte sur le service universel. Il s'agit, pour moi, d'une grande priorité. Quant à la présence territoriale, il s'agit d'une idée intéressante à défendre. Le cdH s'y emploiera.

AGENDA DES TRAVAUX

**M. le Président**. – M. le Ministre-Président, les différentes Commissions ont reçu un courrier relativement à la fonction consultative. Nous pouvons certes inscrire ce point à l'ordre du jour de notre prochaine Commission, mais il faudra le renvoyer dans les différentes commissions spécialisées qui, je le crains, vu leurs prochains ordres du jour déjà très chargés, ne pourront pas se pencher sur le problème dans deux semaines.

**M. Rudy Demotte**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – J'en prends acte. Commençons par nous pencher sur le problème dans notre Commission.

**M. le Président**. – L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*- La séance est levée à 16 heures 55 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Michel de Lamotte, cdH

M. Rudy Demotte, Ministre-Président

M. Dimitri Fourny, cdH

M. Guy Milcamps, Président

M. Richard Miller, MR

M. Charles Petitjean, FN

Mme Raymackers, Auditrice à la Cour des Comptes

M. Bernard Wesphael, Écolo

## ABRÉVIATIONS COURANTES

| | |
|---|---|
| APE | Aide à la promotion de l'emploi |
| CPAS | Centre public d'Action sociale |
| FEADER | Fonds européen agricole de développement rural |
| FEDER | Fonds européen de Développement régional |
| FEOGA | Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole |
| FEP | Fonds d'Équipement pédagogique |
| FN | Fabrique nationale (Herstal) |
| FSE | Fonds social européen |
| GAL | Groupe paritaire "Aménagement des locaux" |
| GRIP | Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité |
| IFOP | Instrument financier d'Orientation de la Pêche |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| PAC | Politique agricole commune |
| PCP | Politique commune de la Pêche |
| PDS | Plan de déplacements scolaires |
| TEC | Société de Transport en commun |